

Procès-verbal de la 162^e assemblée ordinaire du conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Terrebonne qui s'est tenue le lundi 13 février 2023 à 18 h, Salle du Conseil, local A-220

Sont présents :

Justin Brunet, Étudiant

Patrick Capolupo, Membre représentant les centres de services scolaires

José Chagnon, Membre choisi au sein des entreprises et œuvrant dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques du secteur des entreprises

Clément Comtois, Membre choisi après consultation des groupes socio-économiques

Alain Gingras, Membre choisi au sein des entreprises et œuvrant dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques du secteur des entreprises

Marco Guilbault, Membre du personnel professionnel

Isabelle Leboeuf, Membre du personnel enseignant

Sabrina Noël, Étudiante

Olivier Malo, Vice-président et membre représentant les universités

Geneviève Perreault, Directrice du Cégep de Lanaudière à Terrebonne

Mathieu Roger, Membre du personnel enseignant

Sont absents :

Normand Fournelle, Président et membre choisi au sein des entreprises et œuvrant dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques du secteur des entreprises

Martin Venne, Membre du personnel de soutien

Sont invités :

Julie Descormiers, Directrice générale, Centre collégial de transfert de technologie, INÉDI

Esther Fournier, Directrice des ressources financières et de la formation continue

Dominic Leblanc, Directeur adjoint, recherche et développement institutionnel

Isabelle Pelletier, Directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique

Isabelle Provencher, Directrice adjointe, Départements d'enseignement et relations avec la communauté

Secrétaire d'assemblée :

Judith Audette

162.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres présents formant quorum, Olivier Malo déclare l'assemblée ouverte à 18 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

Il explique qu'en raison de l'absence de Normand Fournelle et à titre de vice-président du conseil d'établissement, il présidera l'assemblée.

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente.

162.2 Adoption de l'ordre du jour

Olivier Malo procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent y être apportées.

Il annonce aux membres que le point 162.6 *Adoption sur l'actualisation du programme AEC Spécialisation en programmation avancée des contrôles industriels — ELJ.37* est annulé.

CECT-230213-01 *Sur proposition de José Chagnon, dûment appuyée par Patrick Capolupo, il est résolu d'adopter l'ordre du jour du conseil d'établissement du 13 février 2023 comme modifié.*

L'ordre du jour est adopté comme suit :

- 162.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 162.2 Adoption de l'ordre du jour (Olivier Malo)
- 162.3 Présentation des états financiers 2021-2022 (Esther Fournier)
- 162.4 Avis sur le *Plan stratégique 2023-2028* du Cégep de Lanaudière (Dominic Leblanc)
- 162.5 Adoption du *Plan de réussite 2023-2028* du Cégep de Lanaudière à Terrebonne (Isabelle Pelletier)
- 162.6 Avis sur le *Bilan 2017-2022 du CCTT INÉDI* (Julie Descormiers)
- 162.7 Avis sur le *Plan stratégique 2023-2028 d'INÉDI*
- 162.8 Adoption de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA)
- 162.9 Élection au poste de président et au poste de vice-président (Olivier Malo)
- 162.10 Adoption et suivis du procès-verbal du 14 novembre 2022
- 162.11 Avis sur les modifications aux *Règlements no 4 et no 5* (Geneviève Perreault)
- 162.12 Avis sur la recommandation d'émission des diplômes (Geneviève Perreault)
- 162.13 Statistiques d'inscription et d'admission — Hiver 2023 (Geneviève Perreault)
- 162.14 Les nouvelles du collège constituant de Terrebonne
- 162.15 Questions diverses
- 162.16 Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

162.3 Présentation des états financiers 2021-2022

Esther Fournier, directrice à la Direction des ressources financières du Cégep de Lanaudière (CL), présente les états financiers vérifiés au 30 juin 2022.

Elle précise que le contexte financier 2021-2022 a permis le dépôt d'un budget équilibré, ce qui représente la quasi-normalité.

162.4 Avis sur le *Plan stratégique 2023-2028* du Cégep de Lanaudière

Le *Plan stratégique 2023-2028* est présenté aux membres du conseil d'établissement.

Dominic Leblanc résume les étapes de la démarche et le processus de consultation pour établir les enjeux et les objectifs régionaux, lesquels s'appliquent aux trois constituantes. Geneviève Perreault ajoute que pour consigner les commentaires et déterminer les actions locales du *Plan*, six questionnaires ouverts et un total de quatorze heures de consultation ont été offertes à la communauté du Cégep de Lanaudière à Terrebonne (CLT).

Une discussion s'ensuit, laquelle permet de répondre aux questions des membres et de recueillir leurs commentaires.

Dominic Leblanc explique qu'à la suite d'une demande des membres de la commission des études du CLT, le libellé de l'action prioritaire TB-1 de l'objectif 1.1 sera modifié afin d'être harmonisé à celui de L'Assomption. Il en sera de même pour Joliette.

On souligne qu'il est ambitieux d'avoir 59 actions prioritaires au CLT alors que celles des autres constituantes se situent dans la trentaine. La direction explique que le souhait de la communauté était que les préoccupations du CLT se retrouvent dans les actions prioritaires locales. Elle ajoute que certaines des actions sont déjà en branle et que les actions doivent être déployées selon un horizon de cinq ans.

On questionne la directrice pour savoir pourquoi le *Plan stratégique* ne contient aucune cible chiffrée. On précise que le *Plan de réussite* du Cégep de Lanaudière, qui complète les actions dudit Plan, en contient plusieurs.

À la suite de la présentation, Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule que tout cégep doit se doter d'un plan stratégique;

ATTENDU que la structure du Cégep de Lanaudière requiert une planification stratégique régionale et des planifications locales;

ATTENDU les consultations menées auprès de la communauté à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 afin d'identifier le volet régional du *Plan stratégique*;

ATTENDU la présentation des orientations régionales du *Plan stratégique* dans les instances locales et régionales au printemps 2022;

ATTENDU les consultations menées dans les collèges constituants, au siège social et à la formation continue à l'automne 2022 afin d'identifier les volets locaux du *Plan stratégique*;

CECT-230213-02

Sur proposition de José Chagnon, dûment appuyée par Marco Guilbault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour le Plan stratégique 2023-2028 du Cégep de Lanaudière.

162.5 Adoption du *Plan de réussite 2023-2028*

Le *Plan de réussite 2023-2028* est présenté par Isabelle Pelletier. Elle explique que celui-ci a été développé à la suite de consultations de tous les acteurs de la communauté du CLT lors des sessions d'hiver et d'automne 2022.

Elle résume la vision des deux axes de développement, les objectifs et leurs actions générales.

Compte tenu de l'importance de la réussite pour l'établissement, il est suggéré d'augmenter le nombre de rencontres du comité sur la réussite afin de permettre la mise en place d'actions locales efficaces. À ce propos, on informe que le plan de travail du comité n'est pas établi pour l'instant, mais que la proposition a été entendue.

Enfin, Isabelle Pelletier tient à souligner la qualité du travail effectué par le comité et l'apport remarquable du personnel professionnel et cadre qui a accompagné le comité sur la réussite.

Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU la validation du *Plan de réussite 2023-2028* par le comité sur la réussite le 20 janvier 2023;

ATTENDU l'approbation de la direction du collège;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études au 1^{er} février 2023;

CECT-230213-03

Sur proposition de Mathieu Roger, dûment appuyée par Alain Gingras, il est résolu que le conseil d'établissement adopte le Plan de réussite 2023-2028.

162.6 Avis sur le bilan 2017-2022 du CCTT INÉDI

Julie Descormiers présente les faits saillants du bilan quinquennal du Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) INÉDI, comme transmis au ministère de l'Éducation.

À la suite de la présentation, les membres soulignent leur intérêt à visiter le CCTT avant une prochaine rencontre du conseil d'établissement. On mentionne également qu'il faut réfléchir à la possibilité d'accueillir des groupes d'étudiants du secondaire pour leur faire connaître le Centre dans un objectif de recrutement au programme Techniques de design industriel.

Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU du dépôt du bilan quinquennal 2017-2022 CCTT INÉDI;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Terrebonne

CECT-230213-04

Sur proposition de Patrick Capolupo, dûment appuyée par Clément Comtois, il est résolu que le conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Terrebonne donne un avis favorable au conseil d'administration du Cégep de Lanaudière en vue de l'adoption du bilan quinquennal 2017-2022 du CCTT INÉDI.

162.7 Avis sur le Plan stratégique 2023-2028 d'INÉDI

Le *Plan stratégique 2023-2028* d'INÉDI est présenté aux membres.

Julie Descormiers résume la mission, la vision et les valeurs du CCTT et présente les enjeux, les objectifs et les axes de développement du *Plan* quinquennal.

Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU du dépôt de la planification stratégique 2023-2028 CCTT INÉDI;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Terrebonne;

CECT-230213-05

Sur proposition de Clément Comtois, dûment appuyée par José Chagnon, il est résolu que le conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Terrebonne donne un avis favorable au conseil

162.8 Adoption de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA)

Isabelle Provencher présente l'historique des travaux visant la révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

Elle explique que les travaux, entamés en 2018, ont été ralentis en raison de la pandémie et qu'en conséquence, l'écriture de la *Politique* a été retardée. Elle ajoute que des 44 recommandations soumises par la communauté, deux seulement ont soulevé un questionnement, notamment le retrait du *Cadre de référence sur le plagiat et autres types de délits* de la PIEA.

À ce propos, Geneviève Perreault apporte des informations supplémentaires sur les démarches entourant le retrait du *Cadre* et sur la gradation des sanctions administratives qui sont absentes de ce dernier, notamment pour obtenir un avis de la *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC) et un avis juridique sur l'impact de retirer la gradation des sanctions. Elle indique également qu'un amendement à la PIEA en vigueur sera demandé au prochain conseil d'établissement afin que le *Cadre de référence sur le plagiat et autres types de délits* puisse être appliqué le plus rapidement possible. En effet, le *Cadre* a été adopté en avril 2022, mais les modifications à la PIEA n'ont pas été demandées puisque le cadre devait être appliqué à la nouvelle PIEA. À cet effet, les enseignants indiquent que cette situation est problématique pour eux.

On souligne que la commission des études a donné son avis favorable à la rencontre du 30 novembre 2022 et que la mise en application de la *Politique* est prévue dès la session d'automne 2023.

À la suite de la présentation, Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU la matinée pédagogique du 16 janvier 2020 ayant respectivement pour thème l'absentéisme chez les étudiants;

ATTENDU les travaux et consultations réalisés auprès de la direction de la formation continue;

ATTENDU l'application des recommandations découlant de l'évaluation de l'application de la PIEA;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de révision de la PIEA;

ATTENDU l'avis favorable émis par la commission des études le 30 novembre 2022;

CECT-230213-06

Sur proposition d'Alain Gingras, dûment appuyée par Mathieu Roger, il est résolu que le conseil d'établissement adopte la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du collège constituant de Terrebonne telle que révisée en vue d'une mise en application pour la session d'automne 2023.

Le travail et l'engagement des personnes ayant contribué à la révision de la PIEA sont soulignés.

162.9 Élection au poste de président et au poste de vice-président

Olivier Malo explique que pour des raisons personnelles, Normand Fournelle ne sollicitera pas un nouveau mandat à titre de président du conseil d'établissement.

Afin de nommer de nouveaux président et vice-président, les candidatures sont ouvertes.

Isabelle Pelletier est nommé à la présidence d'élection et Judith Audette, secrétaire d'élection.

On propose Olivier Malo au titre de président. Ce dernier accepte.

Au poste de vice-président, Patrick Capolupo est proposé. Il accepte la vice-présidence.

Tous deux sont élus par acclamation. Les élections sont closes.

Il est convenu d'envoyer des fleurs et un mot de prompt rétablissement au nom du conseil d'établissement à Normand Fournelle.

162.10 Adoption et suivis du procès-verbal du 14 novembre 2022

Les membres ayant reçu le projet du procès-verbal du 14 novembre 2022 dans les délais prescrits, Olivier Malo n'est pas tenu d'en faire la lecture, mais demande s'il y a des corrections à y apporter. Aucune modification.

CECT-230213-07

Sur proposition de Marco Guilbault, dûment appuyée par José Chagnon, le procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022 est adopté tel que rédigé.

En suivi du point 161.8, Avis sur la modification à la Politique VACS : On informe les membres du conseil d'établissement que la *Politique VACS* a été adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 novembre dernier.

162.11 Avis sur les modifications aux Règlements no 4 et no 5

Geneviève Perreault présente l'analyse comparative des frais des droits d'admission, droits d'inscription et droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes (Règlement no 4) et des droits de toutes natures exigibles des étudiants et étudiantes (Règlement no 5). Elle explique les écarts entre les constituantes entre autres par les frais associés au Complexe sportif. Elle ajoute qu'une augmentation graduelle des frais aurait permis de maintenir l'intégralité des services, mais qu'une loi anti-inflation limite les institutions publiques à une augmentation de 3 % par année.

À la suite de ces explications, Olivier Malo procède à la lecture des projets de résolution suivant :

Règlement no 4

ATTENDU que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2022-2023 ;

ATTENDU que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels ;

CECT-230213-08

Sur proposition d'Alain Gingras, dûment appuyée par Patrick Capolupo, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep de Lanaudière.

Règlement non 5

ATTENDU que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante ;

ATTENDU que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre ;

ATTENDU la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs ;

Sur proposition de Mathieu Roger, dûment appuyée par Isabelle Leboeuf, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toutes natures exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep de Lanaudière.

162.12 Avis sur la recommandation d'émission des diplômes

Geneviève Perreault présente le tableau des statistiques d'émission des diplômes.

Comme le tableau est absent du dossier des membres, il sera transmis par courriel dans les prochains jours.

Olivier Malo procède à la lecture du projet de résolution suivant :

ATTENDU les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Sur proposition de José Chagnon, dûment appuyée par Alain Gingras, il est résolu que le collège constituant de Terrebonne recommande au conseil d'administration du Cégep de Lanaudière de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante : TB2022122101.

162.13 Statistiques d'inscription et d'admission — Hiver 2023

Les statistiques d'inscription et d'admission à la session d'hiver 2023 sont présentées par Geneviève Perreault. Elle rapporte une légère baisse des admissions par rapport aux sessions hivernales de 2020, 2021 et 2022.

Les membres sont informés que le recrutement d'étudiants internationaux dans les programmes qui démontrent des difficultés n'est pas exclu.

Une discussion s'ensuit afin d'expliquer les différentes difficultés auxquelles fait face le CLT dans son pouvoir de recrutement et des solutions sont envisagées. On souhaiterait également avoir les données comparatives dans le réseau pour mieux comprendre les données propres à Terrebonne.

162.14 Les nouvelles du collège constituant de Terrebonne

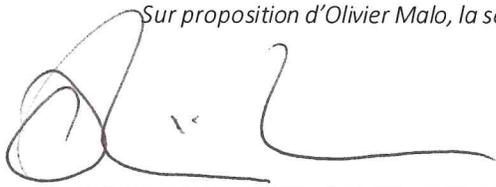
Geneviève Perreault présente les accomplissements réalisés par le CLT récemment.

162.15 Questions diverses

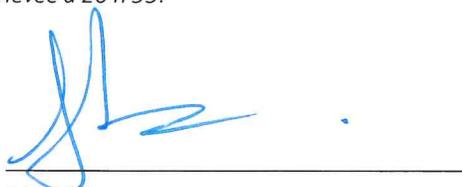
Rien sous cette rubrique.

162.16 Levée de l'assemblée

Sur proposition d'Olivier Malo, la séance est levée à 20 h 55.



Président



Directrice

Cégep de Lanaudière à Terrebonne

